

Évaluation Initiale d'aptitude aux formations deux roues (Permis A1 et A2)

Objectifs :

Évaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.

L'évaluation répond à l'obligation réglementaire R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).

Public concerné et pré-requis :

L'évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de :

- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2

Qualification des formateurs :

Enseignants titulaires du Titre professionnel « Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence

Objectifs d'évaluation :

Évaluer son niveau :

1. D'expérience en conduite (la route, la signalisation, la mécanique du véhicule et les motivations)
2. De détection du risque en situation de conduite
3. De pratique de la conduite et de connaissance des organes de la moto
4. A comprendre et à mémoriser des consignes ainsi qu'à se corriger

Durée :

1 heure

Effectifs :

1 élève maximum par 2 roues

Horaires :

Définis sur rendez-vous avec l'agence.

Mode d'évaluation :

L'évaluation est effectuée sur notre piste avec une moto de l'agence. Elle s'articule autour de questions orales, ainsi que d'exercice pratique sur le véhicule 2 roues.

Conditions de validation :

A l'issue de l'évaluation, le score obtenu détermine le nombre d'heures de formation qu'il semble nécessaire et qui sera proposé. Il sera annexé au contrat

Outils d'évaluation :

L'évaluation est réalisée avec un véhicule 2 roues de l'agence, sur piste et suivant les critères de la Fiche d'évaluation de départ.